

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 09 juin 2021)

PRESENTS (es) : **Mesdames** : DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine,
GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie
Messieurs : FERY Didier, LECLERC Guy, LE BOT Hervé,
BARBOTIN Didier, BINET Christian
BAUDOU Jérémie, HILMANN Bertrand, PIGER Philippe

ABSENTS (es) : M. Jean-Pierre GILLET (pouvoir à M. Guy LECLERC), Mme Sybille JACQUINET (pouvoir à Mme Anny DESSOY), M. Thomas BOUGY (pouvoir à M. Bertrand HILMANN)

Madame Michèle GUILLOT-BARBOTIN a été nommée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 03 mai 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 14/2021 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Délibération n° 15/2021 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Délibération n° 16/2021 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Délibération n° 17/2021 : Délibération portant création d'un emploi permanent

Délibération n° 18/2021 : Décision modificative n°1 – Budget Primitif 2021

Délibération n° 19/2021 : Délibération d'approbation des statuts actualisés CUGR

Délibération n° 20/2021 : Construction du groupe scolaire et périscolaire – Composition du jury de concours – Détermination des indemnités des candidats

Délibération n° 21/2021 : Demande de subvention

Délibération portant création d'un emploi permanent

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide la création des emplois suivants :

- Un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territoriale de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28/35 est créé à compter du 1er septembre 2021.
- Un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territoriale à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25/35 est créé à compter du 1^{er} septembre 2021
- Un emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territoriale à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28/35 est créé à compter du 1^{er} septembre 2021
- Un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25/35 est créé à compter du 1^{er} septembre 2021.

Décision modificative n°1 – Budget Primitif 2021

Madame le Maire informe les conseillers qu'il convient de faire les virements de crédits suivants afin de régulariser les anomalies du Budget Primitif :

section d'investissement **dépenses** :

compte 2184 – opération 17001 = - 1 000,00 €
compte 2184 = + 1 000,00 €

compte 2313 – opération 17001 = - 20 000,00 €
compte 2313 = + 20 000,00 €

compte 2315 – opération 17001 = - 10 000,00 €
compte 2315 = + 10 000,00 €

compte 21578 = + 1 000,00 € (pour équilibrer avec les recettes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :
- d'opérer les virements de crédits ci-dessus.

Délibération d'approbation des statuts actualisés CUGR

Vu la délibération n° CC-2021-31 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 modifiant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseil municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :
d'approuver les statuts modifiés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Construction du groupe scolaire et périscolaire – Composition du jury de concours – Détermination des indemnités des candidats

Considérant dès lors, la nécessité de constituer le jury de concours, organiser autour des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres, et de deux personnes qualifiées qui prendront part aux votes,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de prendre acte du nombre d'équipes autorisées à participer au concours d'architecture, fixé à 3,
- de fixer l'indemnisation des candidats retenus pour participer à ce concours d'architecture et d'ingénierie, à 8 000.00 HT par candidat ayant rendu une proposition conforme au règlement du concours,
- de constituer le jury appelé à donner un avis sur la sélection des candidats admis à présenter un projet puis sur le classement final de ces derniers,
- de rémunérer les architectes participants aux jurys, complété par les remboursements de frais de déplacement.

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal.

Demande de subvention

Madame le Maire rappelle qu'un montant de 15 000 € au compte 6574 a été voté au budget primitif 2021 dans le cadre du versement des subventions par la commune.

Par délibération n°13/2021, le conseil municipal a décidé d'allouer 500 € aux organismes divers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix Pour et une voix Contre décide :
de verser 150.00 € aux sapeurs-pompiers de Sacy

Informations diverses

- **Point sur le cimetière :** La commune a obtenu l'accord de 8 familles sur 13 pour le déplacement des tombes le temps des travaux de l'église. Les ayants droit des 5 autres sépultures n'ont pas été retrouvés, un arrêté sera pris pour leurs déplacements. Une dizaine de tombes devront être mises en sécurité, le devis s'élève à environ 2 000 euros
- **Scolaire :** 69 enfants sont inscrits à l'école des Mesneux dont 30 maternelles. L'école a été retenue pour le plan de relance numérique mis en place par l'Etat.
- **Un été à Reims :** Madame le Maire propose au conseil municipal de signer la convention « un été à Reims » avec la ville de Reims afin que les jeunes de 7 à 17 ans des Mesneux puissent s'inscrire aux activités proposées moyennant la somme de 160 euros par enfant.

Questions diverses

- Un camion brûlé se trouve sur le chemin RFF, Madame Caillat demande qui doit l'évacuer ? En principe c'est le propriétaire.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 05 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 14 juin 2021
Le Maire,
Anny Dessoy,

